



PROCES VERBAL
N°22/CNCMP/2015
DU 03/06

L'an deux mille quinze et le mercredi trois juin à onze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

1°-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de barrages à El Gharga en Assaba, à Morifyal au Guidimagha et à Bargatanni au Hodh El Gharbi en trois (03) lots, *réf lettre n°303/CPMP/SR* reçue le 18 mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation aux motifs suivants :

- *traitement non équitable lors de l'examen des qualifications des soumissionnaires ;*
- *écartement non justifié d'un soumissionnaire lors de l'examen de recevabilité.*

COMMISSION DE PASSATION DES SECTEURS PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

2°-*Examen* de la décision de la CPMP/Ssouv rendant infructueuse la demande de propositions relative à la réalisation d'une étude générale pour la construction de vingt-deux barrages dans différentes wilayas du pays, *réf lettre n°173/CPMP/Souv* reçue le 28 mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Ssouv rendant infructueuse ladite demande de propositions.

3°-*Examen* du projet d'avenant au marché relatif à la réalisation de 34 forages de reconnaissance dont 18 transformables en forages d'exploitation dans les wilayas de l'Assaba, Hodhs, tagant, Brakna et Guidimaga, portant diminution du montant du marché suite à la suppression de deux sites (Oudey Rahma en Assaba et Gharga dans le Hodh El Gharbi), *réf lettre n°167/CPMP/Souv* reçue le 26 mai 2015.

Am *SB* *W*

Décision

Ce point est reporté pour le complément d'informations suivant :

- *justificatifs de l'enlèvement de deux (02) sites ;*
- *justificatif de la moins-value financière du marché.*

COMMISSION DE PASSATION DES SECTEURS PUBLICS/ANRPTS

4°-Examen du rapport d'évaluation amendé des manifestations d'intérêts et de la demande de propositions relatifs au contrôle et au suivi des travaux de construction des centres d'accueil des citoyens de l'ANRPTS, *réf lettre n°113/CPMP/ ANRPTS* reçue le 01 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts et la demande de propositions.

COMMISSION DE PASSATION DES SECTEURS PUBLICS/SNDE

5°-Examen du projet d'avenant au marché relatif aux travaux d'adduction en eau potable du campus universitaire de Nouakchott, *réf lettre n°475/CPMP/ SNDE* reçue le 22 Mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer avec NASSER AL SAYER pour un montant de 34.009.869 UM HT et un délai supplémentaire de six (06) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES SECTEURS PUBLICS/ISKAN

6°-Examen du projet de marché relatif à la construction d'un centre commercial à Nouakchott, *réf lettre n°021/CPMP/ISKAN* reçue le 01 Juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement d'entreprises IBS/BIS TP pour un montant de 5.213.689.469 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de dix-huit (18) mois.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

7°-Examen du projet d'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de construction d'un système d'assainissement de type semi-collectif au niveau de la SOCOGIM Ksar, *réf lettre n°0157/CMSSBIE* reçue le 19 Mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet d'avenant au motif suivant :

- *changement des spécifications techniques du marché ;*
- *modification de la plupart des items du marché initial ;*
- *passation d'un nouveau marché sans concurrence.*

8°-Examen du projet d'avenant n°2 relatif aux travaux d'extension du siège de la CNHY, *réf lettre n°01156/CMSSBIE* reçue le 19 Mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sans incidence financière.

9°-Examen du projet d'avenant n°1 au marché relatif à la réalisation de vingt (20) piézomètres carottés équipés d'enregistreurs automatiques et de deux (02) forages, réf lettre n°0166/CMSSBIE reçue le 22 Mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer avec le groupement MAGMA/IRC pour un montant de 5.501.000 UM TTC et un délai supplémentaire de trois (03) semaines.

10°-Examen du plan de passation des marchés publics de la Direction de hydraulique du MHA, réf lettre n°0169/CMSSBIE reçue le 26 Mai 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

COMMISSION DE PASSATION DES SECTEURS PUBLICS/DPEF

11°-Examen de l'additif au DAOI relatif à l'acquisition d'équipements au profit des établissements de la FTP, réf lettre n°043/CPMP/DPEF reçue le 02 Juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamid

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Représentant du contrôle financier

Abderrahmane Abdoul

